



CENTRE DE
FORMATION
MALTOT

CULTIVONS LES RÉUSSITES



BAC PRO

CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

RNCP38316

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances fondamentales en matières générales et en sciences techniques animales et végétales
- Développer des capacités d'analyse et de synthèse relatives à la conduite d'une exploitation
- Développer l'esprit d'initiative, d'autonomie et d'engagement dans les productions agricoles
- Maîtriser les gestes professionnels et les fonctionnements d'une exploitation

POURSUITE D'ÉTUDES & MÉTIERS VISÉS

Le bac professionnel permet la poursuite d'études :

- BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BTSA Métiers de l'élevage
- BTSA Agronomie et cultures durables
- CS élevage bovin lait
- CS production, transformation et commercialisation des produits fermiers

Il prépare également aux métiers suivants :

- Salarié agricole
- Chef de cultures
- Responsable d'élevage
- Régisseur d'exploitation agricole
- Exploitant agricole

PRÉ-REQUIS

- Être motivé.e par le secteur agricole et rural
- Être prêt.e à s'investir dans une formation en alternance (stagiaire ou apprenti.e sur une exploitation)

MODALITÉS D'ACCÈS

1. Entretien
2. Étude du dossier
3. Test de positionnement (pour entrée en 1ère)

CONDITIONS D'ADMISSION & TARIFS

La formation peut s'effectuer sous le **statut scolaire** avec des stages en exploitation ou en étant **apprenti.e**.

Pas de frais de formation pour les apprentis.

Pour les scolaires :

- 1 060 € en première et en terminale

Pour intégrer la première : avoir validé une classe de Seconde ou avoir un CAPa.

Pour intégrer la terminale : avoir validé une classe de première CGEA ou avoir déjà effectué une terminale afin de passer l'ensemble des épreuves en examen final.

Accompagnement individualisé

Restauration et hébergement possibles sur site

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée et délai d'accès

- Formation de 1 an, du 31 août 2026 à juin 2027 (pour les terminales)
- Formation de 2 ans, du 24 août 2026 à juin 2028 (pour les premières)
- Alternance 1 semaine / 1 semaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignements généraux

- ✓ Français, Histoire/ Géographie, expression/ communication, éducation socio-culturelle
- ✓ Anglais
- ✓ Education physique et sportive
- ✓ Mathématiques, Informatique, Biologie, Physique, Chimie

Modules du secteur professionnel

- ✓ Pilotage de l'entreprise agricole
- ✓ Entreprises agricoles, marchés et territoires
- ✓ Gestion de l'entreprise agricole
- ✓ Agroéquipements, agronomie, zootechnie

Support Polyculture Elevage

- ✓ Gestion durable et agro écosystème
- ✓ Conduite de productions polyculture élevage
- ✓ Conduite d'un atelier bovin-viande

OU

Support Grandes Cultures

- ✓ Gestion durable et agro écosystème
- ✓ Conduite de productions grandes cultures
- ✓ Alternative aux pesticides en grandes cultures

Stage(s) ou apprentissage en exploitation agricole

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les évaluations se font :

- 60 % en cours de formation (CCF)
- 40 % en examen terminal par des épreuves écrites et orales :
 - ✓ Réalisation d'un document écrit et soutenance orale pour l'épreuve de terminale
 - ✓ Réalisation de 4 fiches techniques et soutenance orale pour l'épreuve de terminale

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les formations sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap : Mme THYERRY au 02 31 26 94 98.

Suivez nos actualités sur nos réseaux sociaux :



MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée en présentiel.

En cas de situation exceptionnelle, la formation peut être adaptée en distanciel.

- Accompagnement collectif et individuel
- Temps de formation théorique et pratique
- Temps de rencontre avec des professionnels sur le terrain
- Interventions et visites d'exploitation
- Préparation et mise en situation d'examen
- Valorisation de l'immersion professionnelle tout au long de la formation
- Mise en avant du travail en équipe

RÉMUNÉRATION

S'effectue par l'employeur uniquement pour les apprentis. Vous êtes salarié.e et rémunéré.e en pourcentage du SMIC.

Gratification éventuelle pour les stages.